

BUREAU COMMUNAUTAIRE
8 SEPTEMBRE 2022
A 10h00

Le 8 septembre 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 1 septembre 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

DECIDE :

N° dB.2022.151 - Attribution d'une subvention et cotisation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL 78) pour l'année 2022.

- 1) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 39 355,65 € à l'association ADIL 78 ;
- 2) de rappeler le montant de la cotisation de 2 131 € versée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice de l'ADIL 78 ;
- 3) d'approuver l'avenant financier 2022 n°11 à la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Agence départementale d'information sur le logement des Yvelines (ADIL 78) dans le cadre de dispositifs en faveur du logement ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et avenant et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.152 - Règlement intérieur de la gare routière de Vélizy.

- 1) d'approuver le présent règlement intérieur de la gare routière de Vélizy 2 ;
- 2) d'autoriser son affichage sur le site de la gare routière de Vélizy.

N° dB.2022.153 - Avenant au règlement intérieur de la gare de Versailles Chantiers.

- 1) d'approuver le présent avenant au règlement intérieur de la gare routière de Versailles Chantiers ;
- 2) d'autoriser son affichage sur le site de la gare routière de Versailles Chantiers.

N° dB.2022.154 - Accord-cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre interne pour la gestion centralisée de l'espace public et l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver le renouvellement du marché d'Assistance à maîtrise d'œuvre interne pour la gestion centralisée de l'espace public et l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver la conclusion de cet accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise TPF INGENIERIE pour une durée totale de 4 ans et pour un montant maximum de 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.155 - Attribution de l'accord-cadre relatif à la collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, des permanences de collecte et des services techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver le renouvellement de l'accord cadre relatif à la collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, des permanences de collecte et des services techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver l'accord-cadre à bons de commande passé avec l'entreprise TRIADIS pour une durée totale de 4 ans et pour un montant maximum de 1 500 000.00 € HT ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.